



APPROBATION : 15/03/2017
MODIFICATION :



Plan Local d'Urbanisme

3 Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Sommaire

	1
Sommaire	3
Introduction	4
Les orientations générales du PADD	Erreur ! Signet non défini.
1- Maintenir l'attractivité résidentielle de la commune et poursuivre son accroissement démographique de manière modérée	5
2- Favoriser le développement d'un pôle économique et touristique autour de l'aéroport	7
3- Favoriser un développement économe et durable du territoire	9
Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels en :	9
Développer les modes doux, les communications numériques et prendre en compte l'énergie	9
4- Préserver l'identité verte de la commune, la ressource en eau et prendre en compte les risques et nuisances	12
5- Cartographie de synthèse	15

Introduction

Pièce majeure du futur PLU, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, a pour objet de définir les orientations **générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune.

Les orientations du PADD de Saint-Léger sur Roanne traduisent la volonté de la commune, à l'horizon 2030, de maintenir son cadre de vie qualitatif et de participer à la modération de la consommation de l'espace et à la lutte contre l'étalement urbain.

En effet, il s'agit aujourd'hui pour la collectivité de rationaliser son développement urbain en travaillant davantage sur une dynamique de densification du tissu que sur une urbanisation en extension.

Ce modèle de développement durable implique de travailler de façon croisée sur **différents leviers d'action** thématiques: habitat, déplacements, environnement, économie, espaces publics....

C'est pourquoi le PADD de Saint-Léger sur Roanne est articulé autour de 4 grands objectifs de développement identifiés au regard du diagnostic, des enjeux et des échanges :

- Maintenir l'attractivité résidentielle de la commune et poursuivre un accroissement démographique modéré,
- Favoriser le développement d'un pôle économique et touristique autour de l'aéroport,
- Favoriser un développement économe et durable du territoire,
- Préserver l'identité verte de la commune, la ressource en eau et prendre en compte les risques et nuisances.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec les lois ALUR et Grenelle, mais aussi avec les documents supra-communaux, notamment le Scot du Roannais.

1- **Maintenir l'attractivité résidentielle de la commune et poursuivre son accroissement démographique de manière modérée**

La commune de Saint-Léger sur Roanne qui regroupe 1158 habitants en 2011 a connu sur les dernières décennies une forte croissance démographique (+580 habitants entre 1968 et 2011, soit +1.48% taux d'accroissement moyen). Cette dynamique démographique qui est semblable aux communes périurbaines de la 1^{ère} couronne de l'agglomération roannaise contraste toutefois avec le contexte territorial peu dynamique dans lequel elle s'inscrit : Roannais Agglomération et le département ont connu une déprise démographique, jusqu'en 1999 pour le département et jusqu'en 2006 pour l'agglomération roannaise.

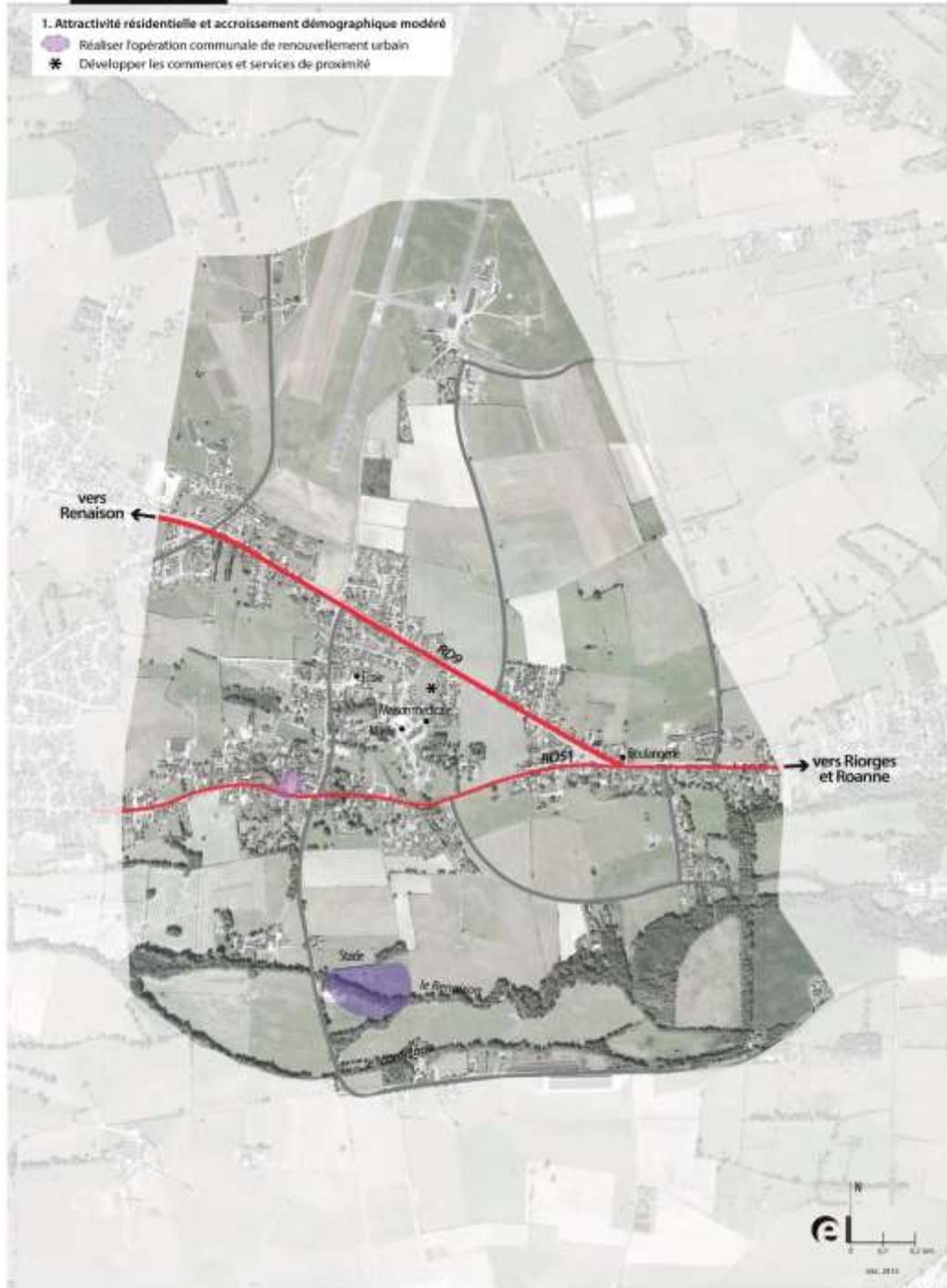
C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Léger se fixe comme objectif de maintenir son attractivité résidentielle et de poursuivre son accroissement démographique, mais de manière modérée à travers les orientations suivantes :

- Maintenir la diversité de la population et favoriser son **renouvellement par l'accueil de jeunes ménages, pour permettre notamment le maintien de l'école**
- Permettre aux habitants de pouvoir réaliser leur parcours résidentiel en favorisant :
 - o une diversité des types de logements (formes d'habitat, taille...);
 - o une mixité sociale et générationnelle : logements sociaux (locatifs, accession sociale...), logements abordables, logements libres ;
 - o une offre d'habitat de qualité.
- **Poursuivre l'opération communale de renouvellement urbain du centre bourg** visant à faire muter un bâti désaffecté pour réaliser une opération de logements collectifs
- Prendre en compte le vieillissement de la population en favorisant le maintien à **domicile des personnes âgées mais aussi le développement d'un habitat adapté aux seniors**
- Préserver la qualité du cadre de vie de la commune
- Favoriser le développement de quelques services et commerces de proximité sur la centralité de la commune pour répondre aux besoins des habitants.

Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

1. Attractivité résidentielle et accroissement démographique modéré
- Réaliser l'opération communale de renouvellement urbain
 - * Développer les commerces et services de proximité



2- Favoriser le développement d'un pôle économique et touristique autour de l'aéroport

Grâce à l'implantation de l'aéroport sur la partie Nord de son territoire, la commune de Saint-Léger sur Roanne bénéficie de la présence d'un équipement d'importance, à fort rayonnement.

La collectivité souhaite, en lien avec la stratégie de développement promue par la Communauté d'Agglomération, favoriser le développement d'un pôle économique et touristique autour de l'aéroport.

Il s'agit pour cela de :

- Favoriser le développement d'un pôle tourisme/loisirs autour de l'aéroport : développement des ateliers d'entretien/maintenance, des taxiways, des activités de restauration etc.
- Permettre le développement économique de la zone de l'aéroport en :
 - o encadrant le type d'activités susceptibles de s'implanter : activités exclusivement liées à l'aéronautique, interdiction des activités de fret,
 - o établissant un échéancier de l'urbanisation avec une 1ère phase de développement à partir de 2022, une 2nde phase de développement au-delà de 2026.
- Améliorer l'accessibilité de la zone de l'aéroport vouée à se développer :
 - o Aménager et sécuriser la route de l'aéroport pour permettre la cohabitation des différents usages : piétons/cyclistes/automobiles,
 - o Faciliter les liaisons entre l'aéroport et le centre-ville de Roanne par le développement des transports urbains.

Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



3- Favoriser un développement économe et durable du territoire

L'objectif majeur pour la commune de Saint-Léger-sur-Roanne consiste à poursuivre de manière modérée son développement à travers une gestion maîtrisée, qui permette la densification de son tissu aggloméré, la limitation des développements résidentiels en extension et la préservation des espaces agricoles.

Ainsi, les orientations qui suivent participent pleinement à la promotion d'un développement économe et durable du territoire, et à la modération de la consommation de l'espace et à la lutte contre l'étalement urbain.

Densifier le tissu urbain et renforcer la centralité du bourg :

- Permettre, à court et moyen termes, le comblement des dents creuses existantes dans le tissu urbain,
- Etablir un échancier de l'urbanisation des secteurs à enjeux.

Pérenniser le dynamisme agricole en :

- Limitant la consommation d'espaces agricoles,
- Préservant de l'urbanisation les sièges d'exploitation agricole en activité.

Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels en :

- Réduisant fortement les espaces constructibles par rapport au POS, en passant de 75 hectares constructibles pour le développement résidentiel à moins de 5 hectares à l'horizon 2030,
- Divisant la consommation foncière à vocation résidentielle par rapport à la dernière décennie d'au moins 3 fois,
- Limitant la construction neuve à 4 logements par an en moyenne.

Développer les modes doux, les communications numériques et prendre en compte **l'énergie**

- Favoriser les déplacements de proximité en poursuivant le développement du maillage d'itinéraires cyclables et piétons entre le centre bourg et les équipements de la commune (aérodrome, stade...)
- Assurer le développement des communications numériques et se saisir des TIC pour favoriser une meilleure information/consultation des habitants (valorisation du site internet de la commune par exemple)

- 
- Promouvoir l'éco-construction à travers la qualité et l'intégration environnementale des opérations : localisation à l'écart de sources de nuisances ; exposition, orientation des bâtiments... ; prise en compte des milieux : limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales ; limitation de la consommation énergétique.

Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



4- Préserver l'identité verte de la commune, la ressource en eau et prendre en compte les risques et nuisances

La commune de Saint-Léger sur Roanne se caractérise par l'importance des espaces agricoles (64% du territoire communal) et, dans une moindre mesure, naturels, qui lui confèrent un caractère rural et une identité verte.

La collectivité souhaite préserver cet atout résidentiel et écologique à travers les orientations suivantes :

Préserver l'identité verte de la commune

- Préserver et valoriser les espaces boisés et naturels existants sur le territoire communal, notamment dans la partie sud de la commune, mais aussi les parcs arborés remarquables présents dans le centre bourg
- Maintenir et développer les espaces verts existants dans le tissu urbain qui constituent des espaces de respiration et de récréation
- Préserver le vocabulaire et les caractéristiques paysagères, notamment la trame bocagère, en favorisant la préservation des haies bocagères
- Préserver les perspectives visuelles qui se dégagent notamment depuis certains points de la RD51 vers la Côte Roannaise
- **Préserver les espaces agricoles en redonnant du foncier à l'agriculture et en limitant les contraintes liées au développement de l'urbanisation**

Préserver la ressource en eau

- Préserver les zones humides
- Préserver et restaurer les corridors écologiques terrestres et aquatiques présents sur le territoire communal, notamment :
 - o **les cours d'eau du Renaison et du Mardeloup et leurs abords situés à l'extrémité sud de la commune,**
 - o les coupures vertes au sein du tissu urbain permettant le déplacement de la faune du Nord au Sud de la commune.
- **Préserver la qualité de l'eau** réputée très bonne sur le secteur
- Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en prenant en compte cette problématique **dans les opérations d'aménagement (limitation du ruissellement,**

incitation à l'infiltration...) et en préservant les zones humides identifiées sur la commune

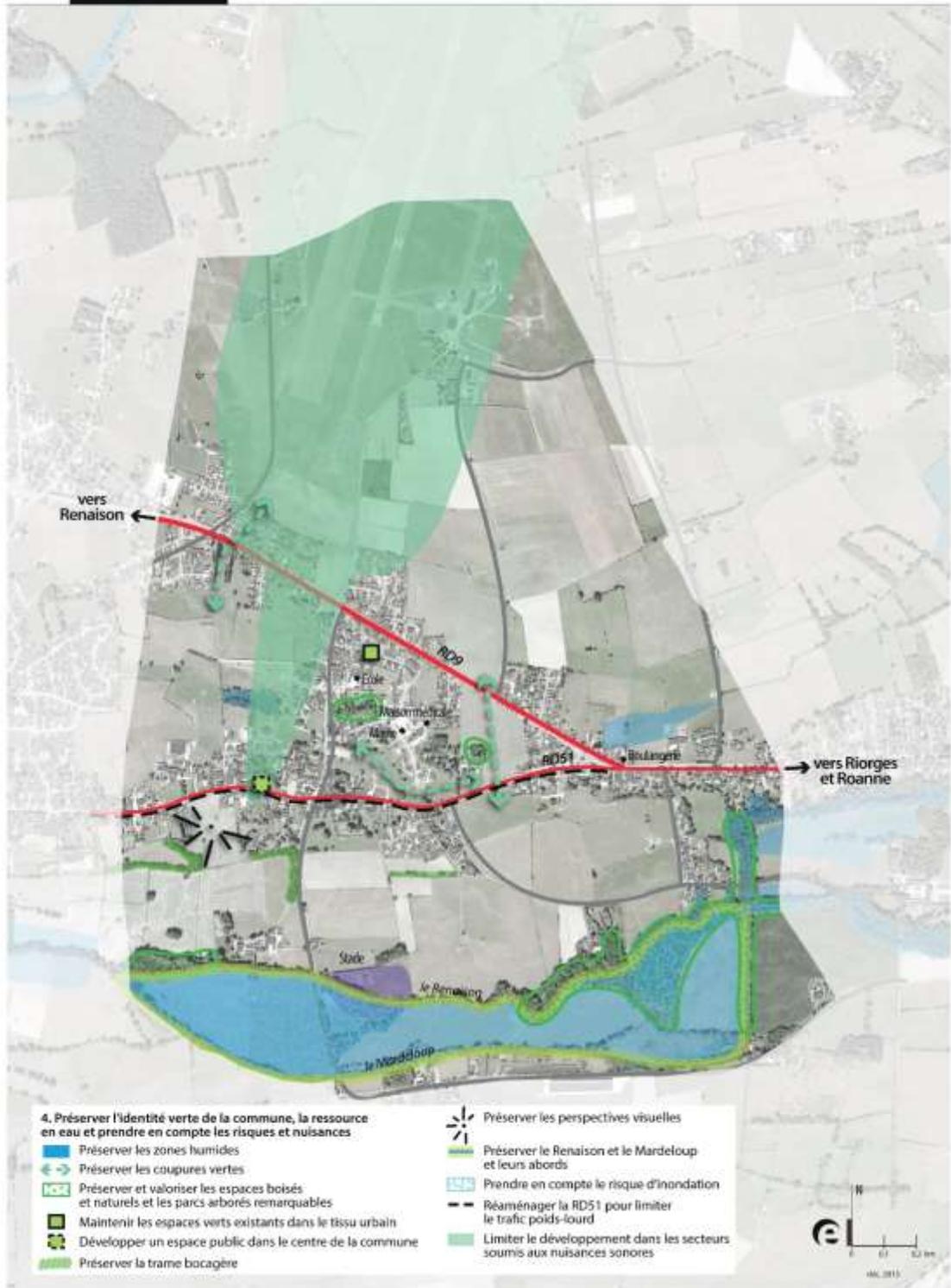
- Privilégier le développement de l'urbanisation dans les secteurs raccordés au réseau d'assainissement collectif

Prendre en compte les risques et nuisances pour orienter l'urbanisation dans les secteurs les moins exposés

- Prendre en compte le risque d'inondation liés aux cours d'eau qui traversent la commune en limitant les possibilités de construction dans les secteurs concernés
- Limiter les développements résidentiels dans les secteurs soumis aux nuisances sonores, notamment à proximité de la zone aéroportuaire
- Engager une réflexion sur l'adéquation entre infrastructures de transport et usages, en étudiant notamment :
 - o le réaménagement de la RD51 pour limiter le trafic poids-lourd
 - o le recalibrage de la route de l'aéroport qui supporte un trafic de transit important qui pourrait s'accroître avec le développement touristique et économique de l'aéroport.

Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)





46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com